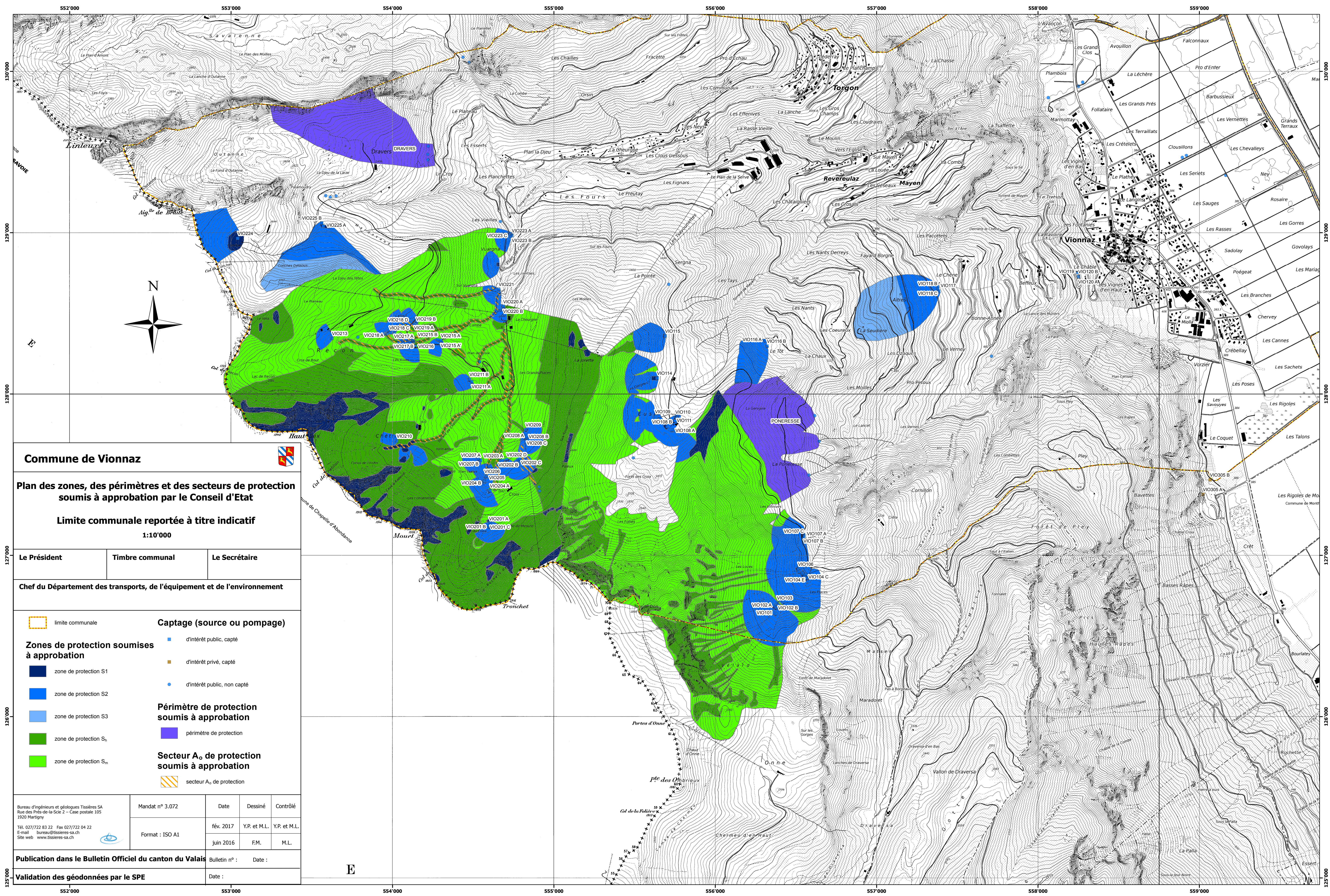




Commune de Vionnaz

Plan des zones, des périmètres et des secteurs de protection soumis à approbation par le Conseil d'Etat

Limite communale reportée à titre indicatif

1:10'000

Le Président	Timbre communal	Le Secrétaire
--------------	-----------------	---------------

Chef du Département des transports, de l'équipement et de l'environnement

limite communale

zones de protection soumises à approbation

zone de protection S1

zone de protection S2

zone de protection S3

zone de protection S_n

zone de protection S_m

Captage (source ou pompage)

d'intérêt public, capté

d'intérêt privé, capté

d'intérêt public, non capté

Périmètre de protection soumis à approbation

périmètre de protection

Secteur A_o de protection soumis à approbation

secteur A_o de protection

Bureau d'ingénieurs et géologues Tissières SA
Rue des Prés-de-la-Scie 2 – Case postale 105
1920 Martigny
Tél. 027/722 83 22 Fax 027/722 04 22
E-mail bureau@tissieres-sa.ch
Site web www.tissieres-sa.ch

Mandat n° 3.072

Format : ISO A1

Date

fév. 2017

juin 2016

Dessiné

Y.P. et M.L.

F.M.

Contrôlé

Y.P. et M.L.

M.L.

Publication dans le Bulletin Officiel du canton du Valais

Bulletin n° : Date :

Validation des géodonnées par le SPE

Date :